

**BULLETIN D'ADHÉSION A L'UNION NATIONALE DES
FABRICANTS D'ÉTIQUETTES ADHÉSIVES**
Partenaires

*Je soussigné, ai l'honneur de demander, par la présente, mon adhésion à l'UNFEA en qualité de « **Partenaire** ».*

NOM ET PRENOM DU DIRIGEANT

_____.

IDENTIFICATION

RAISON SOCIALE _____

GROUPE _____

ADRESSE _____

TÉLÉPHONE _____ FAX _____

SIRET _____ CODE NAF _____

DATE DE CREATION _____ NOMBRE D'EMPLOYES _____

Dès que mon adhésion sera prononcée, je m'engage à acquitter la cotisation annuelle calculée sur mon chiffre d'affaires hors taxe de l'année précédente et selon un barème fixé chaque année par le Bureau de l'UNFEA. Les montants de cotisation pour l'année en cours sont indiqués sur l'appel de cotisation ci-joint (dernière page).

Mon adhésion m'engage sur une période de deux années au minimum.

Fait à _____, le _____.

Signature et cachet de l'entreprise

QUESTIONNAIRE D'ADHÉSION

CONTACT DIRECTION

M. Mme NOM-PRENOM _____

FONCTION _____ TÉLÉPHONE _____

E-MAIL _____ MOBILE _____

Ce contact sera destinataire des informations UNFEA réservées aux dirigeants. Cette personne validera l'ouverture de comptes Espace Adhérents le cas échéant.

AUTRES CONTACTS

M. Mme NOM-PRENOM _____

FONCTION _____ TÉLÉPHONE _____

E-MAIL _____ MOBILE _____

réception flashes infos accès espace adhérents

M. Mme NOM-PRENOM _____

FONCTION _____ TÉLÉPHONE _____

E-MAIL _____ MOBILE _____

réception flashes infos accès espace adhérents

M. Mme NOM-PRENOM _____

FONCTION _____ TÉLÉPHONE _____

E-MAIL _____ MOBILE _____

réception flashes infos accès espace adhérents

M. Mme NOM-PRENOM _____

FONCTION _____ TÉLÉPHONE _____

E-MAIL _____ MOBILE _____

réception flashes infos accès espace adhérents

M. Mme NOM-PRENOM _____

FONCTION _____ TÉLÉPHONE _____

E-MAIL _____ MOBILE _____

réception flashes infos accès espace adhérents

M. Mme NOM-PRENOM _____

FONCTION _____ TÉLÉPHONE _____

E-MAIL _____ MOBILE _____

réception flashes infos accès espace adhérents

Flash infos : newsletter mensuelle de l'UNFEA, avec informations générales sur la profession, sur l'UNFEA, revue de presse. Flash info partenaires : communications informatives des fournisseurs adhérents.

Espace adhérents : accès en ligne aux statistiques mensuelles et autres documentations.

REFERENCEMENT SITE INTERNET UNFEA

Ces informations apparaîtront dans le répertoire adhérent du site Internet de l'UNFEA (www.unfea.org).

Afin d'optimiser la présence de votre société dans celui-ci, pensez également à nous envoyer **votre logo, de préférence au format JPEG**, par mail : pierre.forcade@unfea.org

SITE INTERNET _____

E-MAIL _____

ACTIVITE

- anilox / râcles
- assurances
- clichés d'impression/manchons porte clichés / plaques/écran sérigraphiques
- clichés de dorure / gaufrage
- encres / vernis
- équipement et périphériques machines
- financement
- formation / audit et conseil / recrutement / RH
- laboratoire analyses et tests
- lampes UV / sècheurs UV
- logiciels d'identification / traçabilité / RFID / NFC / SIG

- logiciels de gestion -ERP
- logiciels et matériel prépresse - mesure de la couleur
- machines CTP, CDI et CTS
- machines d'impression
- machines d'occasion
- machines de finition
- marquage / personnalisation
- outils de découpe
- photogaveur
- produits et machines de nettoyage
- recyclage / traitement des solvants
- support autoadhésifs
- vidéo / contrôle / stroboscopes
- autre :

TEXTE DE PRESENTATION

REMARQUES

Faites-nous part de toutes vos remarques ainsi que de vos suggestions.



CHARTRE DE BONNE CONDUITE PARTENAIRES UNFEA

En adhérant à l'UNFEA en tant que partenaire et à l'occasion de sa participation à toute activité organisée par l'UNFEA, le soussigné s'engage à représenter sa société en respectant les règles et bonnes pratiques suivantes et en s'assurant qu'elles soient respectées par l'ensemble des représentants de sa société participant à toute activité organisée par l'UNFEA.

RESPECT DE LA REGLEMENTATION ANTI TRUST

Les participants aux activités de l'UNFEA s'engagent à respecter et à se conformer de façon stricte au respect des règles posées par les articles L 420-1 du Code du Commerce et les articles 101 et 102 du Traité sur le fonctionnement de la Communauté Européenne (articles 85 et 86 du traité de Rome instituant la Communauté Européenne). Ils reconnaissent qu'aucune question ne sera discutée qui violera les règles anti-trust et que pendant ces activités, ces règles seront respectées en toutes circonstances.

Sont notamment interdits tous accords entre entreprises, toutes décisions d'associations d'entreprises et toutes pratiques concertées, qui sont susceptibles d'affecter le commerce entre états membres et qui ont pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence à l'intérieur du marché intérieur, et notamment ceux qui consistent à :

- fixer de façon directe ou indirecte les prix d'achat ou de vente ou d'autres conditions de transaction,
- limiter ou contrôler la production, les débouchés, le développement technique ou les investissements,
- répartir les marchés ou les sources d'approvisionnement,
- appliquer, à l'égard de partenaires commerciaux, des conditions inégales à des prestations équivalentes en leur infligeant de ce fait un désavantage dans la concurrence,
- subordonner la conclusion de contrats à l'acceptation, par les partenaires, de prestations supplémentaires qui, par leur nature ou selon les usages commerciaux, n'ont pas de lien avec l'objet de ces contrats.

Ceci s'applique aussi bien aux discussions formelles qu'informelles.

COMPORTEMENT VIS-A-VIS DES FABRICANTS D'ETIQUETTES

Les partenaires s'engagent à respecter la réserve nécessaire dans leur démarchage commercial auprès des adhérents de l'UNFEA, notamment lors des événements organisés par l'UNFEA. Tout adhérent estimant que le comportement d'un partenaire est désapproprié pourra le signaler au Bureau de l'UNFEA qui pourra émettre un avertissement envers la personne ou l'entreprise concernée, et éventuellement l'exclure de l'UNFEA en cas de récidive ou de comportement particulièrement contraire à l'éthique.

COMPORTEMENT DU BUREAU DE L'UNFEA VIS A VIS DES PARTENAIRES

Le Bureau de l'UNFEA se réserve le droit de solliciter ou de refuser la visite des installations d'un partenaire sans qu'il ne doive se justifier. Le Bureau essaiera autant que possible de valider une visite collective d'entreprise partenaire uniquement si elle est justifiée dans le cadre d'un déplacement du Bureau dans les environs proches ou si elle est liée à la réalisation d'un projet mené par l'UNFEA. Le Bureau ne se déplacera pas collectivement dans le but premier de visiter les installations d'un partenaire ou pour toute opération de nature commerciale. Il pourra par contre y déléguer un représentant s'il le souhaite et si cela est possible en termes de disponibilité et de budget (membre du Bureau, personnel permanent de l'UNFEA).

Cependant, chaque représentant du Bureau de l'UNFEA pourra choisir individuellement de répondre positivement à l'invitation d'un partenaire et y représenter ses intérêts individuels.

Signataire : _____

Signature :

Entreprise représentée : _____

Fait à _____ le _____

